

## DES BAINS AU TOURISME : LA TENTATION DE L'EAU AU DÉBUT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Mireille Bruston \*

**RÉSUMÉ.** *Les monographies départementales d'Adolphe Joanne permettent de proposer une image touristique de la France des années 1880. Par une analyse du corpus linguistique, on propose de voir les grandes tendances à l'œuvre mais également la variété des situations, d'où se dégage un constat d'importance : le lien originel entre les pratiques de bains et le tourisme.*

• BAINS • FRANCE • LIEUX TOURISTIQUES  
• MONOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES •  
SOURCES MINÉRALES

**ABSTRACT.** *The monographs of the French départements by the nineteenth-century geographer Adolphe Joanne make it possible to paint a picture of tourism in France in the 1880s. Through an analysis of that corpus, this paper seeks to reveal the main trends, but also the variety of situations, from which an important observation can be made : the original link between baths and tourism.*

• ADOLPHE JOANNE • BATHS • FRANCE •  
MINERAL SPRINGS • TOURIST SITES

**RESUMEN.** *Las monografías provinciales de Adolphe Joanne proponen una imagen turística de la Francia de los años 1880. Gracias al análisis del corpus lingüístico, se pueden dibujar las grandes tendencias en gestación, así como la variedad de las situaciones, a partir de las cuales se evidencia la existencia del vínculo original entre la práctica del balneario y el turismo.*

• BALNEARIOS • FRANCIA • LUGARES  
TURÍSTICOS • MANANTIALES MINERALES  
• MONOGRAFÍAS PROVINCIALES

À Bruno

Les éditions Hachette viennent de rééditer les géographies départementales d'Adolphe Joanne. Ces ouvrages peuvent sembler de pauvre valeur scientifique, la renommée de l'auteur (1813-1881) tenant à sa création des *Guides Joanne*, futurs *Guides Bleus* réputés producteurs d'idéologie depuis la critique de Roland Barthes (1).

En fait, Joanne apparaît comme un homme représentatif de l'intelligentsia de son époque. Après des études de droit, l'abandon du métier d'avocat pour le journalisme et ses voyages en Europe, dès 1840, il mène de concert une carrière d'écrivain et de traducteur, de gérant de *L'Illustration*, entreprend la rédaction de ses *Guides* et, en 1874, est à l'initiative de la création du Club alpin français. De son œuvre de géographe, il ne reste que le *Dictionnaire des communes de France* publié en 1864. Pourtant son titre de géographe ne semble pas usurpé, en témoigne la collabo-

ration d'Elisée Reclus à ses *Guides* et à son *Dictionnaire géographique*. Mais, on peut y inclure aussi ses fascicules sur les départements français, véritables monographies, réalisés à la demande du ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, pour l'Enseignement secondaire spécial, afin d'offrir une formation pratique aux enfants des élites industrielles. Malgré l'abandon rapide de cette filière, ils auront un franc succès : jusqu'à dix rééditions pour la Haute-Saône et ce, jusqu'en 1912.

Si on examine les éditions disponibles, on dégage un corpus des 87 départements français pendant la période 1874-1884, sachant que ce n'est qu'en 1882, après la disparition de Joanne, que les derniers départements paraîtront. L'ensemble donne une image de la France et un état des connaissances à cette époque. Le lecteur est frappé par le souci du détail, par l'exhaustivité des informations et son extrême diversité. Tout concourt à donner le sentiment que rien n'échappe à l'œil de Joanne.

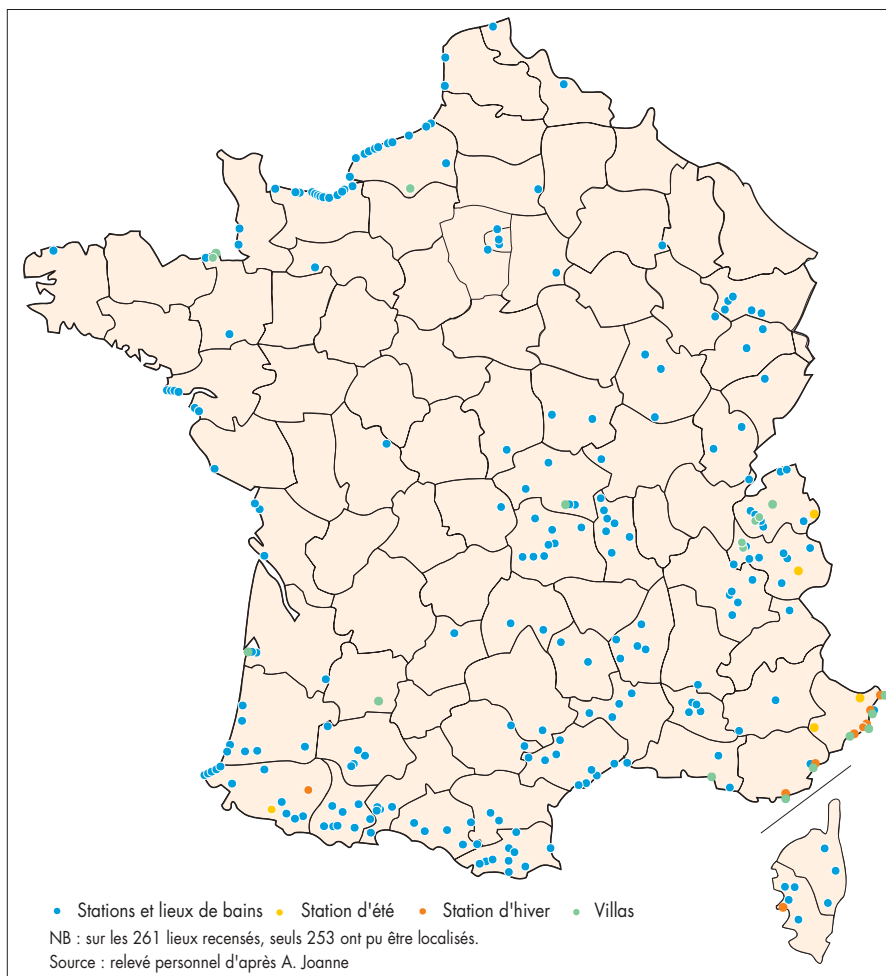
\* Équipe MIT 3 (Mobilité, Itinéraire et Territoires), UPR MIT, Université Paris 7 Denis Diderot, Tour 34-44, case 7001, 2 place Jussieu, 75251 Paris cedex 05.

## Les mots du tourisme

Ce matériau intéresse la recherche sur le tourisme, même si le tourisme n'est pas son propos. Est-ce que le géographe refoule dans son œuvre le touriste qu'il est par ailleurs ? Manifestement, le terme de *touriste* n'est pas tabou, mais l'auteur l'utilise rarement : il est présent dans six départements (Finistère, Drôme, Haute-Savoie, Ardèche, Haute-Garonne et Lot-et-Garonne) ; on trouve également le terme d'*étranger* dans quatre autres (Savoie, Charente-Inférieure, Var et Alpes-Maritimes).

En revanche, le terme *tourisme* est totalement absent. Ce point confirmé, si l'on cherche des allusions ou des faits liés au tourisme dans l'ensemble du texte, on ne trouve que de rares exemples avant le chapitre « Industrie ». Ainsi, Joanne qualifie Pau de « ville d'hiver » dans le chapitre « Climat » des Basses-Pyrénées ou écrit à propos de la baie de Bourgneuf : « On y remarque un grand nombre de criques à plage de sable très fréquentées aujourd'hui par les baigneurs de Nantes et une ville de bains célèbre dans la France entière, Pornic » (chapitre « Physionomie générale » in *La Loire-Inférieure*).

Dans le chapitre « Industrie », on trouve la description des sources minérales et leur exploitation dans des établissements, des buvettes ou en boisson à l'exportation. Selon leur importance, l'auteur détaille les maladies pour lesquelles elles sont prescrites mais aussi les bâtiments... Par exemple, en Corse : « Les eaux de Guagno, sulfureuses salines, température 51°; établissement thermal, un bâtiment central, deux ailes en retour d'apparence modeste ; aile gauche militaire avec piscines, douches, cabinets de bains ; aile droite civile ; bâtiment central réservoir, 39 cabinets à baignoire, 30 piscines à 4 places, 4 à 10 et 2 à 20. Premier étage, chambres, salons... »



1. Les lieux touristiques d'après A. Joanne (1874-1884)

Seules l'Yonne, la Somme, l'Indre-et-Loire, la Vienne et la Dordogne n'ont pas cette ressource, dont l'exploitation est explicitement une industrie : « L'exploitation des eaux minérales est sans contredit la plus grande richesse industrielle des Hautes-Pyrénées. »

Ces informations sont complétées par le chapitre « Dictionnaire des communes » où, à partir de 1874, apparaît le terme de *station*, rarement rencontré dans « Industrie ». Il est ici employé dans son acception touristique, c'est-à-dire qualifié soit de thermal, soit de bains de mer. Ainsi : « La Lozère a de nombreuses sources minérales : Bagnols-les-Bains est renommé pour ses eaux sulfureuses thermales qui, très efficaces contre les affections rhumatismales, sont tout à fait spéciales pour certaines maladies du cœur » devient dans le dictionnaire : « Bagnols, 416 h., c. du Bleyard, station d'eaux thermales

située à 941 mèt., au confluent du Lot et du Villeret. Vallée du Lot. - Pic Finiels (1,702 mèt.) ».

L'utilisation par Joanne du terme *station* est clairement rattachée à la notion de fréquentation et à son importance. Mais ce critère n'est pas utilisé de façon systématique (30 citations). En revanche, plus on avance dans les années 1880, plus il y aurait de stations, ce qui correspond certainement à leur développement, mais on ne peut négliger l'hypothèse d'un usage plus familier. Ainsi, Plombières (Vosges), décrite comme présentant les établissements thermaux les plus riches d'Europe en 1877 peut être citée comme station en 1880. Par ailleurs, Joanne, par un grand souci de différenciation et de hiérarchisation des lieux au sein d'un même département (et non sur l'ensemble, son propos n'étant pas d'établir une typologie), induit des biais. Par exemple, La Bourboule avec ses 1 200 baigneurs par an n'est pas notée comme station, elle est « pénalisée » par sa proximité avec Le Mont-Dore ; Chamonix ou Pralognan, à ses dires très fréquentés par les touristes, ce président du CAF ne les qualifie pas.

Pour les lieux de moindre fréquentation que les stations, Joanne décrit ce que nous nommerions aujourd'hui les infrastructures touristiques. S'il cite quelques casinos, jetées ou promenades, il s'attache surtout au bâti dédié à une pratique touristique : pour les bains, il nomme les établissements de bains, les buvettes, les bains (au moins un édicule avec baignoires ou piscine et les cabines) ; pour la villégiature, il signale la présence de villas. Enfin, il propose toute une série de distinctions entre ces stations et établissements : thermaux, hydrominéraux, d'eau minérale, de bains de mer, balnéaires, d'hiver et, à partir de 1884, la station estivale.

L'origine des baigneurs est aussi utilisée pour parler des lieux touristiques : « Le petit établissement de Caldanelle, un simple établissement, quelques baignoires où les pauvres vont prendre les bains. » ; « Chaudesaigues [...] station d'eaux thermales [...] elles sont fréquentées, chaque année, de juin à octobre, par 800 à 1 000 personnes, venues, pour la plupart, des villes voisines. » Ceci devrait permettre une identification des lieux qui ne seraient pas fréquentés par des étrangers mais, à part les pauvres de Caldanelle, rien ne permet d'affirmer qu'à l'époque un Montpelliérain à Sète n'est pas un touriste.

Ainsi, Joanne offre tous les éléments d'une typologie en introduisant une hiérarchie au sein des lieux touristiques : les stations et les villes de bains, de bains de mer, thermaux,

d'hiver et les villas ; les établissements de bains, d'eau de mer, hydrominéraux ; les bains de mer, d'eau minérale...

## La France touristique de l'époque

À partir de là, si nous recensons, comme lieux touristiques, non seulement toute station mais aussi tout lieu où est décrit un bâti touristique, sans distinction d'origine des touristes, nous obtenons 261 occurrences représentant 83 stations, 124 bâtiments de bains, 23 bains, 8 villes et 23 villas. Si on dresse la carte de ces lieux (fig. 1), la France proposée offre une image connue : une prégnance des départements montagneux ; mais les Alpes ne dominent pas (34 lieux, y sont inclus Chamonix et Pralognan assimilés à des stations d'été), les Pyrénées sont tout aussi présentes (34), légèrement devant le Massif Central (28) ; des façades maritimes avec une grande concentration de lieux du Tréport à Grandcamp, une très réduite mais dense de Biarritz à Hendaye et une plus clairsemée dans l'Hérault.

La place de la côte normande ne doit pas faire illusion : les premiers lieux balnéaires se situaient dans la proximité de l'Angleterre et exigeaient les eaux les plus froides. L'abandon de cette double nécessité a provoqué cette relocalisation confortée par le fort développement des transports dans la vallée de la Seine, de Paris au Havre. Derrière l'apparente continuité, se cachent des distances non négligeables et l'absence d'accès directs à l'époque entre les stations. Enfin, on notera l'atypisme de la Côte d'Azur où règnent les stations d'hiver, même si elles commencent à proposer des bains.

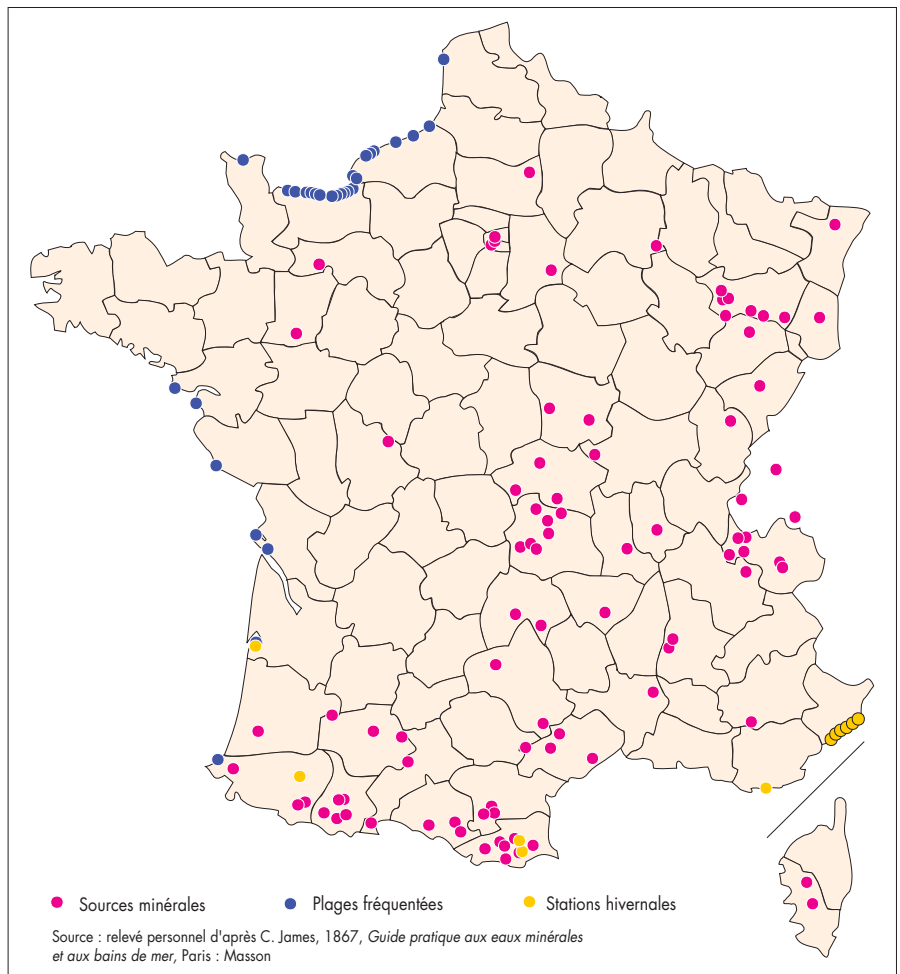
Cette image bat en brèche les typologies montagne-littoral et montre ici leur caractère déterministe. Dans les années 1880, la pratique touristique désigne les lieux fréquentés, quel que soit leur support physique, et celle qui domine est bien celle des bains. D'ailleurs, Joanne utilise l'adjectif *balnéaire* pour Vals comme pour Beuzeval (Houlgate).

Si l'on compare à une même carte de 1867 (fig. 2) établie à partir d'un guide de médecine, on perçoit un double mouvement en moins de 20 ans. D'une part, une sélection des lieux s'est déjà opérée : huit ont disparu comme Le Boulou (Pyrénées-Orientales) et Courseulles (Calvados), neuf ne sont plus signalés que comme sources exploitées et on note un recul de 40 % des lieux hivernaux. D'autre part, un fort développement a eu lieu avec une progression de 50 % et 110 % du nombre de bains minéraux et de mer.

Cette évolution tient au contexte de l'époque. Si en 1867 la pratique des bains par l'unique aristocratie est terminée, une première forme de médicalisation, au sens contemporain du terme, s'est fait jour avec l'apparition de la cure (21 jours de soins). On assiste ainsi, pendant tout le Second Empire, à une recherche et une analyse généralisées des sources émergentes, « jaillissantes », dirait Joanne. En parallèle, les médecins s'installent dans les établissements de bains, les propriétaires privés sont évincés par des sociétés, la spéculation est très présente notamment dans la création de stations de bains de mer (2) : les lieux ont acquis une certaine pérennité et l'exploitation des eaux minérales a rang d'industrie. Ainsi les déclarations d'utilité publique se multiplient durant les années 1880, alors que la loi pour l'aménagement et la conservation des eaux minérales datait de 1856. Mais cette industrie des eaux doit être comprise, non pas tant comme pharmacopée que comme attrait pour les touristes : « l'industrie des étrangers ». Si les lieux (fig. 1) n'étaient pas tous fréquentés par des touristes, *a minima*, ils devaient être perçus comme potentiellement touristiques.

### La réhabilitation de l'eau

Si les textes de Joanne sont particulièrement riches pour illustrer les pratiques balnéaires, ils le sont également pour exprimer d'autres rapports à l'eau. Par exemple, les curiosités naturelles apparaissent toujours définies par la seule montagne, représentée par le relief et l'eau. Joanne cite ainsi les cascades, les lacs, etc. et, dans le « Dictionnaire des communes », les fontaines, les « belles sources », les cascades, les sources intermittentes ou incrustantes, les eaux donnant lieu à pèlerinage. Si on s'en tient à toutes les sources minérales recensées, qu'elles soient exploitées dans des établissements, mises en bouteilles, uniquement utilisées



### 2. Les lieux touristiques d'après C. James (1867)

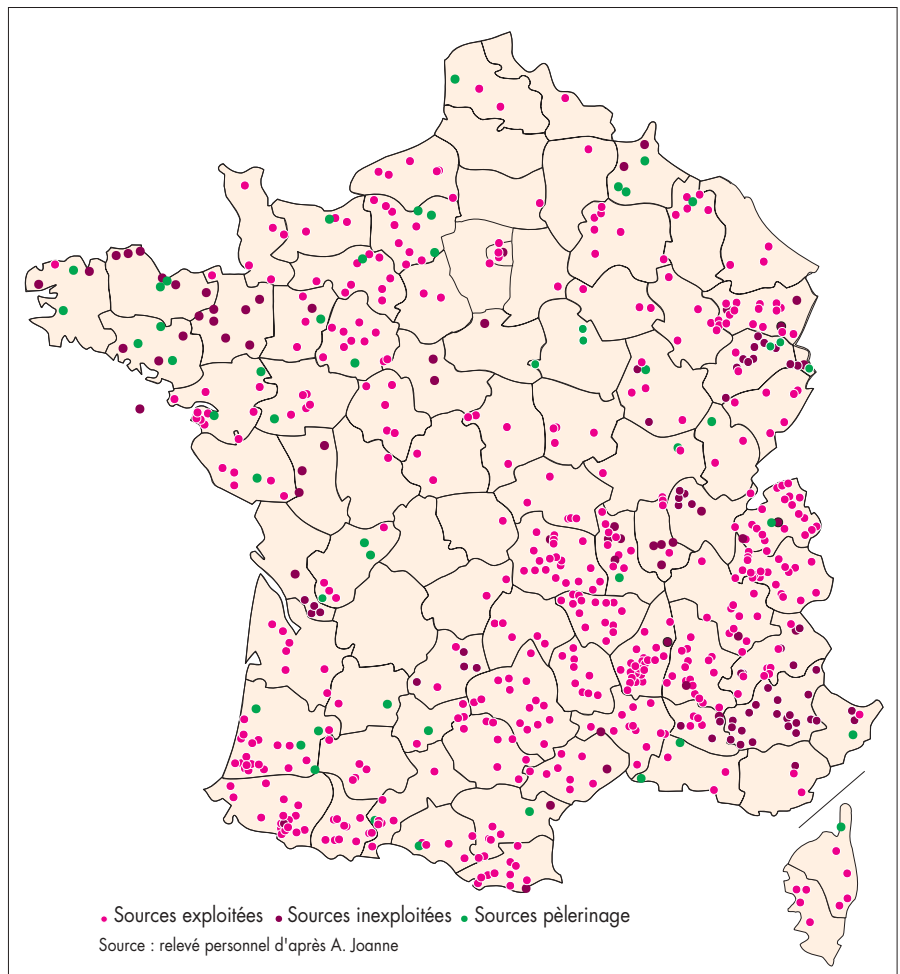
par le voisinage, ou réputées pas ou plus exploitées, nous pouvons dresser une nouvelle carte représentative de cet engouement pour l'eau à l'époque (fig. 3). Nous y avons adjoint les témoignages d'une pratique de l'eau qui n'a pas disparu, malgré l'emprise médicale : les fontaines miraculeuses, de Jouvence, les sources aux vertus curatives, « qui passent pour guérir », à l'origine de pèlerinages.

Cette « folie » de l'eau est montrée par la présence de 741 communes disposant de sources utilisées ou non, les premières représentant 90 % de l'ensemble. Elle témoigne de l'ampleur de la pratique thermale des populations locales, phénomène encore peu analysé dans les études sur le thermalisme. Cette idée est confirmée par la persistance de 54 sources donnant lieu à un pèlerinage (9 % des sources utilisées), caractérisées par une forte fréquentation, leurs eaux semblent interdites d'analyses minérales.

Les situations départementales sont extrêmement différentes du point de vue quantitatif et qualitatif. Si quatre départements ne disposent d'aucune source, l'écart va d'une seule commune offrant des sources pour l'Oise à 20 communes et plus pour la Savoie. De plus, le nombre de sources par lieu d'exploitation (une même commune peut offrir plusieurs lieux) peut varier d'une, comme à Bourbon-l'Archambault, à 50, dont 44 exploitées, à Vals, la moyenne s'établissant à 3 sources. Par ailleurs, si les sources exploitées dominent dans l'ensemble des départements, elles sont minoritaires voire inexistantes dans une dizaine.

La France que l'on observe rappelle étrangement celle des lieux touristiques, malgré de réelles nouveautés comme la région normande et l'est du territoire, très pourvus en sources exploitées. Les sources de pèlerinage ne présentent pas de distribution caractéristique, mais elles peuvent être localement très présentes : trois dans le Morbihan, voire exclusives dans l'Yonne. Notons l'absence de Lourdes, pèlerinage centré sur la grotte, l'eau n'étant même pas citée. Enfin, apparaissent des « territoires du vide » : du nord au sud-ouest et, contre toute attente, la Côte d'Azur.

Ce poids de l'eau s'explique par le développement de l'industrie et la confiance en la science qui pousse les élites du XIX<sup>e</sup> siècle à recenser toutes les richesses du pays, dont l'eau minérale, ressource minière, analysable depuis Lavoisier. Mais cela ne suffit pas à expliquer les pratiques de l'eau. Tout un nouveau rapport à l'eau s'est instauré en France. La réhabilitation de l'eau a commencé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est que dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> que se mettent en place l'approvisionnement des villes en eau par canaux et un développement significatif des égouts (3). Ainsi, Napoléon III participe financièrement à la



### 3. L'eau comme ressource dans les communes de France

modernisation de Plombières ou de Vichy et, dans le même temps, à la création de bains et lavoirs publics gratuits à Paris. Ce n'est qu'après 1870 que l'eau pénétrera les logis et sera propulsée à chaque étage. L'hygiénisme s'instaure : à côté de l'eau qui guérit, l'eau qui lave et protège la santé.

Le matériau extrait de l'œuvre de Joanne montre clairement l'unicité des pratiques touristiques, au-delà d'une singularité paysagère des lieux, et le lien eau-bain-tourisme. Si tous les lieux offrant de l'eau minérale ou l'accès à l'eau de mer ne deviennent pas touristiques, la localisation de la quasi-totalité des lieux touristiques s'explique par la présence d'une eau considérée, à l'époque, nécessaire à la santé ou curative.

Mais derrière l'apparente simplicité de cette typologie, Joanne rencontre quelques difficultés à nommer certains

lieux comme Biarritz ou Arcachon qui allient bains de mer (eau froide) et bains thermaux (eau chaude). En effet, cette différenciation eau chaude/eau froide semble fondamentale pour lui. On en a plusieurs indicateurs : lorsque les eaux sont chaudes, il utilise l'adjectif thermal (60 occurrences) ; pour les eaux froides, il spécifie peu : seules 16 sont qualifiées d'eau minérale, 9 d'hydrominérale ou hydrothérapique, au regard de 71 occurrences non précisées. Cette tendance s'atténue à partir de 1882 avec l'apparition de la station balnéaire : Palavas (bains de mer) et Vals (eau minérale froide).

Ce regroupement des eaux froides est le signe du désengagement des stations de bains de mer de la médicalisation qui se met en place. Elles seront rattrapées en 1910 par la loi qui créera un statut des stations sur un critère médical : stations hydrominérales pour les bains d'eau minérale chaude ou froide ; stations climatiques pour les ex-stations de bains de mer, hivernales et estivales. L'amalgame des eaux froides et chaudes est aussi avalisé par la législation,

qui ne distingue que les eaux minérales et les eaux de table. L'engouement actuel pour l'eau en bouteilles et les crèmes de soins qui font ressurgir des noms oubliés, comme Quézac et Avène, montre que l'évolution et le devenir des lieux porteurs de cette ressource qu'est l'eau minérale sont tributaires de la qualité propre de leur source.

Avec Joanne et son approche de la différenciation des eaux, c'est une piste de recherche qui s'ouvre à ceux dont l'objectif est de saisir l'origine et la dynamique des lieux touristiques.

(1) Roland Barthes, « Le Guide Bleu », in *Mythologies*, Paris : Le Seuil, p. 121-125.

(2) Daniel Clary, *La Façade littorale de Paris. Le tourisme sur la côte normande, étude de géographie*, Paris : Éditions Ophrys, 1977, thèse, p. 234.

(3) Georges Vigarollo, *Le Propre et le Sale*, Paris : Le Seuil, coll. Points, 1985, 283 p.

## EN LIBRAIRIE

### La santé des Français

Premier volume d'un atlas qui doit en comporter trois, voire quatre avec les Dom-Tom, voici un très bel ouvrage consacré aux inégalités territoriales dans les causes de décès en France métropolitaine. Il est le fruit d'une collaboration étendue, et de grande qualité scientifique. La couverture du sujet est quasi exhaustive : 30 p. pour la mortalité générale, 60 pour l'analyse par causes de décès, 60 région par région. Le traitement des données est rigoureux, et le recours aux « profils » issus de classifications automatiques est fréquent ; quelques cartes sont lissées (mais pourquoi s'entêter à parler de *ratios*, ce qui n'est qu'anglais, et ne signifie que « rapport », c'est-à-dire taux ?). Les cartes sont traitées à trois niveaux, canton, zone d'emploi ou unité urbaine, ce qui est un grand progrès en la matière. La cartographie (de C. Suss) est impeccable et attrayante. Le texte est clair, pédagogique même, ce qui doit être défini l'est simplement ;

quelques tableaux donnent des résultats par taille de commune. Un glossaire, mais pas d'index, ni même de table des cartes. Quelques erreurs de détail (p. 184 Montmorillon, Sarlat-le-Canéda, et Châlons restée sur-Marne). La bibliographie est dispersée, mais utile ; évidemment on aurait pu imaginer qu'un renvoi à l'*Atlas de France* (Reclus-La Documentation française) fût allé de soi ; mais les lecteurs ne manqueront pas de s'y reporter eux-mêmes, pour quelques relations éventuelles entre cartes des décès et cartes sur d'autres sujets, par exemple sur les indicateurs sociaux, de richesse et de formation : les cartes de l'atlas sont strictement limitées aux données de décès, nulle part confrontées à d'autres données ; c'est la limite d'un inventaire analytique.

– Roger Brunet

(1) G. Salem, S. Rican et E. Jouglu, *Atlas de la santé en France. 1. Les causes de décès*, Montrouge : J. Libbey-Eurotext, 1999, 190 p. 23x29, quadrichromie. 310 F.